

Révision du PLU prescrite le 22 janvier 2007

Projet de PLU arrêté par la délibération du Conseil Municipal en date du: 09 février 2009

PLU approuvé par la délibération du Conseil Municipal en date du: 26 octobre 2009

Vu pour être annexé à la délibération du CM du : 26 octobre 2009

Modification n°1 du PLU prescrite le 01 mars 2010

Modification n°1 du PLU approuvée par la délibération du Conseil Municipal en date du: 14 juin 2010

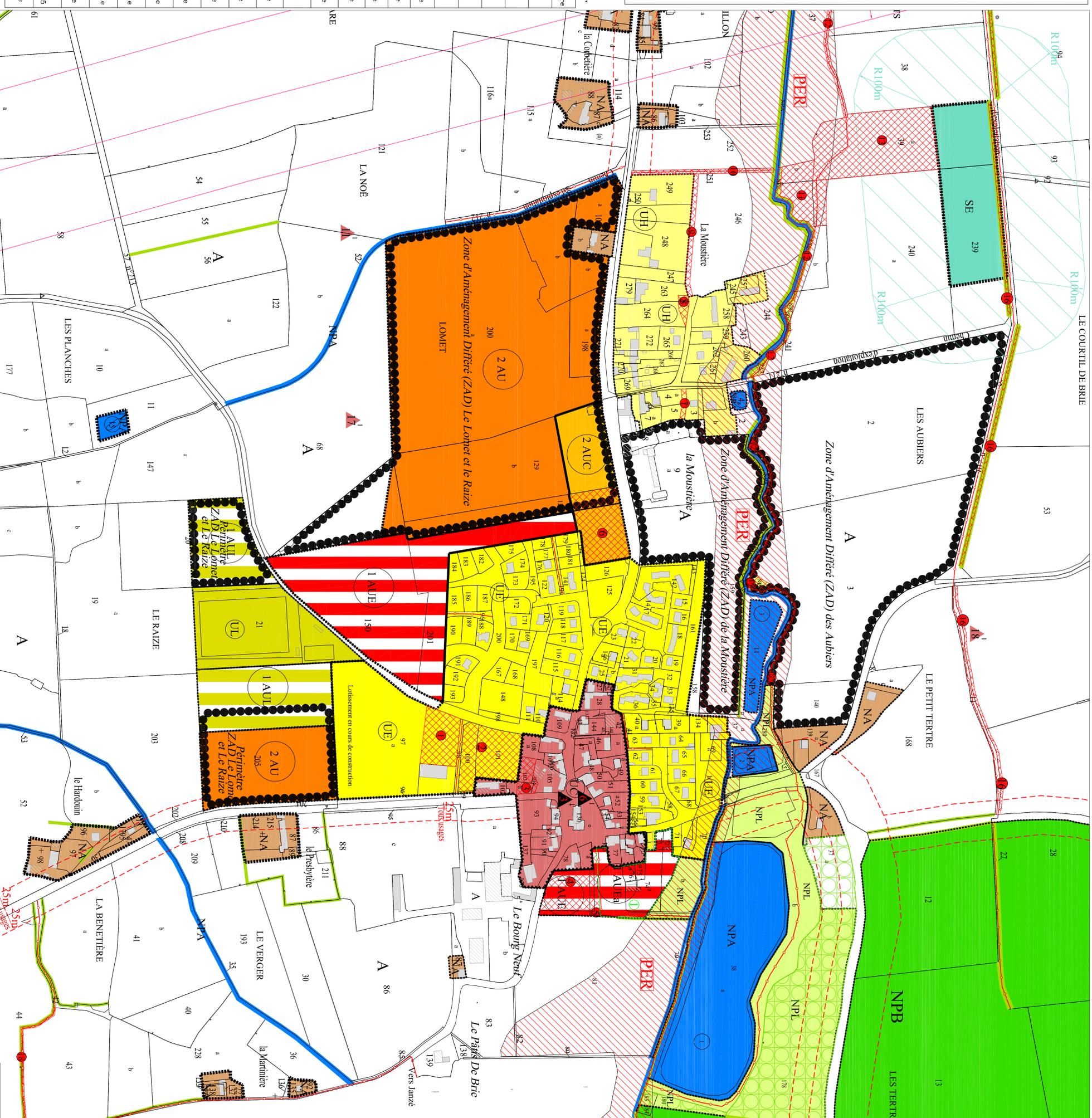
Mise à jour du PLU par décret du Maire en date du 03 mars 2014, ajout d'une servitude de protection radio électrique

Modification n°2 du PLU approuvée par la délibération du Conseil Municipal en date du: 17 mars 2014



EMPLACEMENTS RESERVES

n° au plan	Nature de l'emplacement réservé	Bénéficiaire
1	Création d'équipements publics socio culturels et scolaires 3150 mètres carrés	Commune
2	Création d'équipements publics socio culturels scolaires 5400 mètres carrés	Commune
3	Création d'un équipement public à vocation commerciale 1040 mètres carrés	Commune
4	Aménagement d'un parking 3560 mètres carrés	Commune
5	Création d'une voie de desserte 960 mètres carrés	Commune
6	Extension du cimetière et aménagement d'un parking 5670 mètres carrés	Commune
7	Création d'une voie de desserte (5m de large)	Commune
8	Création d'une placette de retournement 373 mètres carrés	Commune
9	Création d'une voie de desserte (6m de large)	Commune
10	Aménagement d'un chemin piéton (5m de large)	Commune
11	Création d'une saulaie, aménagement paysager et chemin piéton 3630 mètres carrés	Commune
12	Aménagement d'un chemin piéton (5m de large)	Commune
13	Extension de la station d'épuration, création d'une saulaie et chemin piéton 1,25 hectare	Commune
14	Création d'un aménagement paysager 3320 mètres carrés	Commune
15	Aménagement d'un chemin piéton (5m de large)	Commune
16	Plantation d'une haie bocagère (3m de large)	Commune
17	Plantation d'une haie bocagère (3m de large)	Commune
18	Prolongement du chemin piéton existant (3m de large)	Commune
19	Création d'une aire de covoiturage et aménagement paysager 4000 mètres carrés	Commune
20	Mise à 2*2 voies de la Rennes / Angers 10 hectares	Conseil Général 35
21	Plantation d'une haie bocagère (3m de large) et aménagement paysager 526 mètres carrés	Commune



LEGENDE

- UC Centre urbain traditionnel soumis au permis de démolir
- UE Zone urbaine d'extension de l'habitat
- UL Zone urbaine de loisirs
- UA Zone urbaine d'activités
- UH Zone urbaine d'habitat, diffuses
- 1 AUV Extension de l'activité
- 1 AUE Extension de l'urbanisation
- 1 AUL Extension des sports et loisirs
- 1 AUA Extension de projet au titre de l'article L.123-1, 16 ème alinéa du Code de l'urbanisme
- 2 AUE Extension de l'urbanisation à terme (après modification du PLU)
- 2 AUL Extension de l'urbanisation liée à l'activité artisanale à terme (après modification du PLU)
- 2 AUA Extension de l'urbanisation liée à l'activité commerciale à terme (après modification du PLU)
- A Secteur agricole
- MA Bâti isolé en campagne
- NH Extension de l'urbanisation en campagne
- NPB Zone naturelle de protection
- NPL Zone naturelle de loisirs
- NPA Zone humides (report effectuée à partir de l'inventaire réalisé en novembre 2006 par Hardy Bureau d'études Cours de'eau (report effectuée à partir de l'inventaire réalisé en novembre 2006 par Hardy Bureau d'études (protection NPP))
- Emplacements réservés
- Bâti soumis au permis de démolir
- Site archéologique
- 100m Marge de recul liée au classement en voie bruyante
- 25m Voie existante avec marge de recul applicable en dehors des zones urbanisées
- Haies à préserver existantes ou à créer
- Boisements reportés/ "Espaces Boisés Classés"
- Station d'épuration et zone non aedificandi de 100m
- Sentiers piétons
- Régimes de Zones d'Aménagement Différé créés par Arrêtés Préfectoraux en date du 16 février 2009
- Pont de Préséance Urbain institué sur les zones U et AU du PLU par la délibération du Conseil Municipal en date du 26 octobre 2009
- SEVITUDES PUBLIQUES
- A4 Servitude concernant les terrains riverains des cours d'eau non domaniaux
- A5 Servitude pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement
- 14 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques
- P11 Servitude relative pour la protection des réceptions radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques
- P12 Servitude relative de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles
- T1 Servitude relative aux chemins de fer
- T7 Servitude relative à l'entretien des zones de dégellement
- PM1 Plan de Prévention des Inondations (PPRI de la Saône et de l'Iso)